



Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Publié le

SLO

ID : 095-219504305-20221006-2022_32-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 Octobre 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022/32

**Objet : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE
DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATION DU VAL
D'OISE (S.M.D.E.G.T.V.O).**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté n°94/2022 du 15 Septembre 2022 portant retrait de délégation à un adjoint ;

Vu la délibération n°2022/29 relative au maintien ou non des fonctions d'un adjoint au Maire ;

Vu les statuts du S.M.D.E.G.T.V.O.

Considérant qu'il convient - sur le bien-fondé - de fixer le délégué titulaire et suppléant auprès du S.M.D.E.G.T.V.O. et ce pour la durée du mandat ;

Considérant par conséquent la modification nécessaire de la délibération N°15/2020 du 19 Juin 2020 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder au scrutin public à main levée ;

- **DESIGNE** le délégué titulaire et le délégué suppléant auprès du S.M.D.E.G.T.V.O. ;

- **FIXE** en conséquence, le délégué titulaire et le délégué suppléant comme suit :

Titulaire : G. WECKMANN

Suppléant : P. BOSRET

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour mettre en application la présente délibération.

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le 11/10/2022

Publié le 12/10/2022

Exécutaire le 12/10/2022

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication

Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).



Franck BEGARD

Directeur Général des Services

Le Maire,

Silvio BIELLO